

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
DM-2023-0054**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 12 septembre 2023 à 19 h** à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauharnois située au 660, rue Ellice à Beauharnois, le conseil de la Ville de Beauharnois statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, relative à immeuble suivant :

DM-2023-0054 – Immeuble sis au lot projeté 6 577 929 (2 rue Simon) :

- Autoriser le lotissement d'un terrain pour la construction éventuelle d'un immeuble à logements;

la largeur profondeur minimale à la grille de zonage pour la zone H-40 est de 28 mètres pour une habitation multifamiliale isolée et que le lot projeté a une profondeur de 14.84 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal concernant cette demande lors de cette séance.

Le dossier est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h.

Donné à Beauharnois, ce 27 août 2023.



Sandra Boulanger, greffière par intérim